

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ARS a diligenté une inspection à l'unité d'autodialyse de Decazeville

L'Agence Régionale de Santé Occitanie a réaffirmé avec force en début de semaine que l'autorisation d'activité d'autodialyse accordée à l'Association d'Aide aux Insuffisants Rénaux chroniques (AAIR) ne pouvait être interrompue de manière unilatérale, comme envisagé par l'AAIR.

Ce rappel a été formulé par courrier le 17 janvier dernier à l'association AAIR (voir le communiqué ARS du 25 février).

Dans ce contexte de rappel de l'Association d'Aide aux Insuffisants Rénaux chroniques à ses obligations, et sans attendre la réunion programmée la semaine prochaine, le Directeur Général de l'ARS Occitanie a diligenté ce jour une inspection à l'unité d'autodialyse de Decazeville afin de vérifier les conditions techniques de fonctionnement liées à cette activité de soins et de s'assurer de la continuité de la prise en charge des patients fréquentant l'unité.